

PARCOURS et ORAL du DNB

1 - Objectifs de l'épreuve

« L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet, notamment dans les domaines 1, 2, 3 du socle commun et, selon la nature du projet, les contenus plus spécifiques des domaines 4 et 5.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles ». BO [n°14 du 8 avril 2016](#)

Un EPI intégré au parcours éducatif de santé peut faire l'objet d'une présentation à l'oral.

2 - Présentation des parcours

Parcours Avenir

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le parcours Avenir doit permettre aux élèves de la sixième à la terminale de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter. Pour ce faire, les élèves sont amenés à comprendre le monde économique et professionnel et connaître la diversité des métiers et des formations, à développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et à élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnel. Chaque élève, quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle peut en bénéficier. Les parents sont associés aux différentes étapes du parcours.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91137

Parcours d'éducation artistique et culturelle

« Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par les élèves, des pratiques expérimentées et des rencontres (...), que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle ».

Parcours d'éducation artistique et culturelle, BO n°28 du 9 juillet 2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Parcours citoyen de l'élève

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Il fait l'objet d'une circulaire, publiée le 23 juin 2016, qui en précise les grands objectifs ainsi que les modalités de pilotage et de mise en œuvre. Les élèves participent à des actions et prennent des initiatives qui favorisent la formation du futur citoyen.

Orientations éducatives et pédagogiques pour la mise en œuvre du parcours citoyen, BO n°25 du 23 juin 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533

A propos du parcours de l'élève (éduscol) :

<http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

Parcours Educatif de Santé

Basé sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires, cet axe d'éducation à la santé décrit les compétences à acquérir à chacune des étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé. A ce titre, le parcours éducatif de santé peut être sollicité lors de l'épreuve orale du DNB

http://cache.media.education.gouv.fr/file/5/10/4/BOEN_5_4-2-2016_534104.pdf

3 – Rappel de l'esprit de l'épreuve

Exposé

On attend de l'élève qu'il explicite sa démarche et les choix effectués, ainsi que ce qu'il en a retenu. On n'attend pas uniquement la description du projet ni celle de la réalisation finale.

On sera attentif à ce que la partie exposée dure 5 minutes dans le cas d'une présentation individuelle et 10 minutes dans le cas d'une présentation collective, en veillant à ce que le temps de parole soit réparti équitablement entre les élèves.

Entretien

L'entretien permettra d'accompagner l'élève dans l'approfondissement de son analyse et ne doit pas être un contrôle de connaissances.

Pour chaque élève, dans la grille d'évaluation élaborée par l'établissement, les critères évalués seront déterminés au regard du projet présenté par l'élève.

Le candidat a toute latitude d'utiliser ou non d'un support de son choix pour l'exposé.

4 - Eléments d'éclairage des critères d'évaluation proposés par le BO pour la « Maîtrise du sujet présenté »

Concevoir, créer, réaliser :

- Posture de l'élève dans le projet : à quel degré est-il acteur dans le projet ?

Mettre en œuvre un projet :

- Implication et engagement de l'élève dans la durée du projet

Analyser sa pratique, celle de ses pairs :

- Prendre du recul et se situer dans la démarche de projet

Porter un regard critique sur sa production individuelle :

- Auto-évaluation

Argumenter une critique adossée à une analyse objective :

- Prise de distance réflexive

Construire un exposé de quelques minutes :

- Organisation de l'exposé

Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués :

- Expliquer de manière argumentée l'organisation et la conduite du projet

Mobiliser des outils numériques :

- dans le projet

5 – Recommandations pour la préparation de l'épreuve

Les projets sont ancrés dans les disciplines et mettent en œuvre des apprentissages définis dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, opérationnalisés par les programmes.

Les enseignants identifieront avec les élèves les connaissances et compétences qui seront développées au cours du projet.

Ils amèneront les élèves à acquérir une posture réflexive sur leur démarche et leurs acquis.

6 – Définition de la démarche de projet

La démarche de projet implique une pédagogie active fondée sur la participation et l'implication des élèves, auxquels est attribué un rôle collaboratif. Les acteurs impliqués dans le projet - enseignants et personnels, élèves, partenaires extérieurs - agissent dans une interaction continue. La démarche de projet favorise ainsi :

- l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe ;
- le recours à l'expérimentation, au tâtonnement ;
- l'observation partagée et la communication ;
- le développement de la créativité par l'émulation ;
- l'engagement, l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun ;
- le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

7 – Calendrier

Le choix du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, selon les modalités et dates fixées par le conseil d'administration.

L'épreuve orale se déroule selon les dates définies par le calendrier national.